

Comité syndical du 25 mars 2019

DELIBERATION N° 19-005

Objet : Soutien financier à la commune d'Auvers sur Oise pour l'achat d'écrans numériques interactifs et le développement de nouveaux usages numériques.

Le vingt-cinq mars deux mille dix-neuf à quatorze heures, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Édouard EON.

	<u>Sont présents :</u>	
Date de convocation :	M. Pierre-Édouard EON	Président du Syndicat Val d'Oise Numérique
	M. Arnaud BAZIN	Délégué du Département du Val d'Oise
	Mme Djida TECHTACH	Déléguée du Département du Val d'Oise
	Mme Corinne VASSEUR	Déléguée de la CC Haut Val d'Oise
Date d'affichage :	M. Jean-Louis DELANNOY	Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des 3 forêts
	M. Jean-Marie PIERRAT	Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes
	M. Armand DEDIEU	Délégué de la CC Vexin Centre
	Mme Odette LOZAIC	Déléguée de la CA Plaine Vallée
Acte rendu exécutoire :	M. Gérard SEIMBILLE	Délégué du Département du Val d'Oise
	<u>Sont excusés et suppléés :</u>	
	M. Anthony ARCIERO	Délégué du Département du Val d'Oise a été suppléé par M. Philippe SUEUR
Publication ou notification :	M. Jacques RENAUD	Délégué de la CC Carnelle Pays de France a été suppléé par Mme Christiane AKNOUCHE
	M. Pierre BARROS	Délégué de la CA Roissy-Pays de France a été suppléé par M. Marcel BOYER
	<u>A donné pouvoir</u>	
	Mme Michèle BERTHY	Déléguée du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à M. Pierre-Edouard EON
	<u>Sont absents :</u>	
	M. Jean-Christophe POULET	Délégué de la CA Val Parisis
	M. Jean-Pierre DORE	Délégué de la CC Vexin Val de Seine
Secrétaire de séance :	M. Pierre-Édouard EON	

Le Comité syndical,

*Vu les L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,
Vu les statuts du Syndicat Val d'Oise Numérique,
Vu le rapport n° 19-005,*

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le projet de convention avec la Commune d'Auvers sur Oise pour l'accompagnement au développement des usages numériques ;

APPROUVE une subvention à la Commune d'Auvers sur Oise de :

- 50% des équipements et outils numériques,

DIT que la subvention est plafonnée à 10 000 € et ne dépassera pas 50% des dépenses éligibles HT ;

DIT qu'une commission d'évaluation des usages sera constituée, associant l'ensemble de parties concernées par le projet dont les équipes pédagogiques et les services de l'inspection académique, dans le but d'identifier les pratiques ayant permis de développer les usages numériques et de dégager d'éventuelles pistes d'amélioration ;

AUTORISE le Président à signer ladite convention ;

DONNE pouvoir au Président et au Directeur général, chacun pour ce qui les concerne, afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.



Le Président

Syndicat Mixte Ouvert
Val d'Oise Numérique


Monsieur Pierre-Édouard EON